



Suspension d'un durée de 3 mois

Par **bruno54000**, le **04/11/2013** à **14:05**

Bonjour,

J'ai une question que je n'arrive pas a résoudre.

Je me suis fait arrêté et retiré mon permis suite à un contrôle positif de substances illicites. Mon taux d'alcoolémie étais de 0. Je n'étais pas sous l'emprise de l'alcool. Après être allé à la visite médicale pour récupérer mon permis de conduire, les médecins mon prescrit une prise d'urine pour le THC et, par la même occasion, une prise de sang pour voir les gamma GT.

Depuis je ne fume plus mais ça m'arrive de boire de temps en temps. Pourquoi m'ont-il mis une prise de sang ? et peuvent-ils me maintenir la suspension du permis si mes gamma GT sont positifs alors que j'étais juste positif aux stupéfiants ?

J'espère avoir une réponse pour résoudre ce problème.

Merci à tous.

Par **Tisuisse**, le **04/11/2013** à **16:46**

Bonjour,

Certaines préfectures exigent l'analyse d'urine (recherche des thc) + l'analyse de sang (recherche des gammas gt). Tant que ces 2 analyses ne seront pas conformes (taux trop

élevés), le comité médical donnera un avis défavorable pour la récupération du permis.

Par ailleurs, vous devriez aussi vous inquiéter de savoir s'ils exigent également que vous passiez par la cases "tests psychotechniques", case normalement obligatoire si votre permis a été suspendu par le préfet pour au moins 1 mois et si cette suspension fait suite à un contrôle d'alcoolémie et/ou de stupéfiants.

Enfin, vous n'avez qu'1 seul permis mais vous pouvez être titulaire de plusieurs catégories, ce qui semble être votre cas. De ce fait, toute décision qui touche votre permis (rétention administrative, suspension administrative ou judiciaire, annulation judiciaire, invalidation administrative) touche toutes les catégories dont vous êtes titulaire et pas seulement celle qui vous était nécessaire lors de votre contrôle.